

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 29 septembre 2022

Direction Générale des Services – N° 13.06.2022.186

Objet : NPNRU – convention de subvention pour un financement de la mission « Etudes, expertise et moyens d'accompagnement » du projet NPNRU par la Banque des Territoires

Date de la convocation : 21 septembre 2022

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 22

Nombre de votants : 27

PRESENTS :

M. MARCHE Frédéric, Mme TELLIEZ Fabienne, M. BEAUCOUSIN David, Mme DELACOUR Mélanie, M. BERTHOU Fabrice, Mme HAMIDOU Hawa, M. ARBI Rachid, Mme OMONT Sylvie, MM. TARSIA Rosario, LEFEBVRE Philippe, Mme HOULIER Valérie, MM. DABO Infali, SARR Yaya, LEBALLEUR Frédéric, FAUCHE Stéphane, KIVATA Guy, Mmes PALMENTIER Corine, BALEM Sandrine, LEFEBVRE Laetitia, LERICHE Evelyne, DENOS Clélia, M. DEM Ibrahim.

POUVOIRS :

Mme COLOMBOTTI Monique a donné pouvoir à M. BERTHOU Fabrice.
M. HOUNKPATI Jean-David a donné pouvoir à M. MARCHE Frédéric.
Mme SALL Coumba a donné pouvoir à M. FAUCHE Stéphane.
Mme WOLF Alexandra a donné pouvoir à M. ARBI Rachid.
M. BOURREAU Marc a donné pouvoir à Mme LERICHE Evelyne.

SECRETAIRE DE SEANCE : M. TARSIA Rosario

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

VU :

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La convention NPNRU signée avec l'ANRU et ses partenaires le 10 janvier 2020.
- L'avis favorable de la Commission Finances, Politique de la Ville et Aménagement Urbain en date du 12 septembre 2022.
- Le projet de convention de subvention joint en annexe.

CONSIDERANT :

- Que la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain du quartier des Arts et des Fleurs-Feugrais cofinancée par l'ANRU et dans le cadre du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain, signée le 10 janvier 2020, prévoit une liste d'opérations et les types de cofinancements pour chacune d'elles.

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

NPNRU - convention de subvention pour un financement de la mission " Etudes, expertise et moyens d'accompagnement " du projet NPNRU par la Banque des Territoires

Date de transmission de l'acte : 04/10/2022

Date de réception de l'accusé de réception : 04/10/2022

Numéro de l'acte : 13-06-2022-186 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20220929-13-06-2022-186-DE

Date de décision : 29/09/2022

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

- Que la mission « études, expertise et moyens d'accompagnement du projet » correspond aux dépenses liées aux missions d'études de l'urbaniste coordonnateur (AIA Territoires), aux actions de participation et de co-construction et aux actions liées à l'histoire et la mémoire du quartier. Cette opération est financée par l'ANRU et la Caisse des Dépôts et Consignations.
- Que la Caisse des Dépôts et Consignations a signé la convention NPNRU en s'engageant à hauteur de 20 000 € pour une dépense prévisionnelle de 550 000 €.
- Qu'au sein de l'article 11.4 de la convention NPNRU, il est prévu que les modalités de financement de la Caisse des Dépôts et Consignations soient précisées dans des conventions à signer entre la Caisse des Dépôts et les différents maîtres d'ouvrage concernés, sous réserve de l'accord des comités d'engagement compétents.

La participation de la Caisse des Dépôts et Consignations porte plus précisément sur la mission d'AIA Territoires en matière d'accompagnement à la mise en place d'un écoquartier.

Il est proposé d'approuver la convention ci-après à signer reprenant les termes de l'échange entre la Ville de Cléon, désignée porteur de projet et la Banque des Territoires, membre du groupe de la Caisse des Dépôts et Consignations qui intervient en tant que prêteur et investisseur avisé des collectivités locales.

Le Conseil Municipal, après délibération,
Et à l'unanimité des membres présents et représentés,

APPROUVE les termes de la convention à signer entre la Ville de Cléon et la Banque des Territoires.

AUTORISE Monsieur le Maire à signer la convention de subvention avec la Banque des Territoires.

Pour copie conforme,

Cléon, le 29 septembre 2022

Le Maire,

Frédéric MARCHE

